

Des réponses doivent être apportées aux personnels!

L'Union fédérale des syndicats de l'État CGT (UFSE-CGT) a été reçue, le 18 octobre dernier, par le secrétaire général du Gouvernement, Marc Guillaume, en présence du directeur des services administratifs et financiers, Serge Duval, Claude Kupfer, préfet et Christine Flamant, sous-directrice de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés. L'ordre du jour était dédié à la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre relative à l'organisation territoriale des services.

Dans son intervention liminaire, la CGT a tout d'abord dénoncé la confirmation par le gouvernement, lors du rendez-vous salarial du 17 octobre, de la prolongation du gel de la valeur du point d'indice pour les personnels des trois versants de la Fonction publique.

Par ailleurs et alors que des discussions ont été ouvertes par le Gouvernement au sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, la CGT a rappelé que les agents des Directions départementales interministérielles sont majoritairement des femmes (près de 58 %).

Elle a rappelé ses demandes quant à la prise en compte dans le processus de discussions de ses revendications relatives notamment à la revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine, la précarité et la pénibilité au travail, l'amélioration des politiques d'action sociale, l'octroi de nouveaux droits pour la co-parentalité, l'extension du champ de compétence des CHSCT aux violences sexistes et sexuelles, des objectifs chiffrés et des budgets dédiés, des mesures contraignantes et des sanctions pour les employeurs publics.

S'agissant du chantier Action publique 2022 et de la circulaire relative à l'organisation territoriale des services publics dont la CGT avait demandé le retrait dès la réunion du comité technique central du 6 septembre dernier, la CGT a formulé plusieurs demandes :

- La saisine de l'ensemble des comités techniques compétents, ceux des directions départementales interministérielles, ceux des directions régionales interministérielles, ceux des ministères, le comité technique central des DDI.
- La CGT a également demandé la saisine de l'ensemble des CHSCT concernés.
- La communication aux organisations syndicales des propositions formulées par les préfets des régions au sujet de l'organisation territoriale des services publics.

Compte tenu de l'actualité, la CGT a plus particulièrement exprimé son opposition aux réformes initiées dans les DIRECCTE et la nécessité de rouvrir la discussion à ce sujet. La CGT a aussi demandé un processus de discussions au sujet des DRJSCS et des DRDJSCS.

De même, la CGT a demandé le réexamen du dossier CCRF comme celui du rattachement de la Direction départementale de la protection des populations à la Préfecture de police de Paris.

Enfin, après avoir rappelé son attachement aux échelons départementaux des administrations, la CGT a dénoncé les orientations de la circulaire du 24 juillet. De fait, elle a pour objectif de régionaliser l'organisation et le fonctionnement des administrations avec des fermetures, des regroupements, des mutualisations de services. Cela s'effectuerait au détriment de la mise en œuvre d'un service public de pleine compétence et de proximité. Par ailleurs, elle impacterait les conditions de vie au – et hors – travail des personnels subissant des mobilités géographiques et fonctionnelles forcées.

La CGT a également demandé :

- L'organisation d'une discussion contradictoire avec les organisations syndicales en amont des décisions qui pourraient être prises.
- Un autre projet de loi de finances 2019. L'arrêt des suppressions d'emplois alors que les DDI ne disposent plus des personnels nécessaires à la mise en œuvre effective de l'ensemble des missions dévolues. La définition d'un plan pluriannuel de recrutement.
- L'ouverture d'un processus de discussions et la transparence sur les travaux en cours au sujet du rapprochement entre les BOP 333 (moyens mutualisés des administrations

déconcentrées), gérés par la Direction des services administratifs et financiers (DSAF), et 307 (administration territoriale), gérés par le ministère de l'Intérieur via les préfetures.

- Le rétablissement et l'amélioration des droits statutaires et particuliers des personnels des DDI.
- Enfin, suite à la mobilisation conséquente des personnels de la jeunesse et des sports du 11 octobre, la CGT a réitéré ses revendications quant au maintien au sein des services publics de l'Etat de la jeunesse, des sports et de la vie associative de tout agent y exerçant actuellement, l'arrêt des suppressions d'emplois, l'octroi des crédits budgétaires nécessaires, l'affectation des personnels au niveau régional.

Contrairement aux objectifs poursuivis au titre du chantier *Action publique 2022* et de la circulaire du 24 juillet, la CGT a réaffirmé le nécessaire développement des missions dévolues aux DDT, aux DDTM, aux DDCS, aux DDPP, aux DDCSPP au service notamment de la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux, d'une autre logique de développement, de l'aménagement des territoires, de la protection des populations...

A ce stade, le Secrétaire général du gouvernement s'est contenté d'indiquer qu'il était et qu'il resterait vigilant et exigeant sur la saisine des comités techniques.

Il a aussi indiqué qu'aucune décision ne serait prise quant à l'organisation des missions et des services sans discussion préalable avec les organisations syndicales... Quant au reste, il a indiqué, dans la perspective du prochain comité technique central des DDI du mois de novembre que les discussions devaient se poursuivre...

**Partout, dans
l'ensemble
des services
et avec les
personnels, la CGT
continuera d'agir
pour que des
réponses soient
apportées aux
propositions et
aux revendications
portées.**

#jevotecgt
le 6 décembre

**ÉLECTION
FONCTION
PUBLIQUE**

Le 06
décembre
2018

